

LE MOT DU MAIRE

Le Maire Officier de Police Judiciaire

La loi confère aux maires la qualité d'Officier de Police Judiciaire (OPJ) associée à des pouvoirs de police très étendus. Ils sont chargés de faire appliquer dans la commune les actes de l'Etat (lois, décrets...) et de la police administrative générale pour le maintien de l'ordre public. Mais ils sont aussi investis de nombre de pouvoirs de police spéciale tels la défense des bois et forêts, la défense contre l'incendie, la police des animaux, la police de la voirie communale, des chemins ruraux et de certaines voies privées, les polices de la circulation, de l'urbanisme, des débits de boissons, de l'eau, des espaces naturels, de la pêche, de la chasse, des nuisances, de la prévention de la délinquance... Cette liste non exhaustive montre l'ampleur des difficultés pour un maire d'une petite commune à exercer ses pouvoirs de police.

Pour ma part je m'attacherai encore et toujours à faire respecter l'esprit du droit et la législation, certes sans zèle ni sévérité excessifs, en toute indépendance, en excluant le favoritisme ou l'acharnement, détaché de toutes pressions et des liens amicaux et familiaux.

Je peux comprendre, car c'est humain, que les personnes rappelées à l'ordre, poursuivies ou sanctionnées en veulent au Maire et développent des sentiments d'injustice voire de persécution.

Mais ce qui m'interpelle c'est le procédé de la lettre anonyme. J'en ai reçu une le 21 juillet mettant gravement en cause ma probité sur la base d'approximations et de fausses informations et m'enjoignant « *de rétablir la loi sur la commune* ». J'invite son auteur (*qu'après recherches et recoupements j'ai certainement identifié*) à venir me rencontrer en mairie pour une saine explication qui lui démontrera, documents à l'appui, ses erreurs de jugement.

J'en profite pour rappeler que j'ai toujours été et reste disponible pour entretiens et qu'à ce jour je n'ai jamais refusé de rencontrer en mairie les administrés. C'est je pense le meilleur moyen d'éviter la propagation de rumeurs et de dissiper les malentendus.

Daniel ROTH

Le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux sont très régulièrement interpellés au sujet d'un litige qui oppose la commune à des administrés au sujet d'un sentier. Parce que nous sommes dans un Etat de droit et que la justice est lente et offre de multiples recours, naissent parfois à mon égard quelques soupçons de négligence voire de favoritisme. Je détaille donc les procédures réalisées et en cours.

Le 8 décembre 2009 j'ai pris des arrêtés faisant injonction de rétablir la libre circulation du sentier suivis le 6 janvier 2010 de procès-verbaux transmis au Procureur de la République remis par lui au Ministère Public. L'un des propriétaires a ensuite été condamné par le Tribunal de Proximité pour manquement à une obli-

-gation édicté par un arrêté de police pour assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique sur un sentier dont le caractère rural a été reconnu par le Juge. (*Les instances judiciaires ont malencontreusement omis de traiter le dossier identique du second propriétaire !*).

Parallèlement, au nom de la commune, sur conseil de son avocat, j'ai intenté en décembre 2010 une action judiciaire en référé pour obtenir dans l'urgence sans attendre le jugement sur le fond la réouverture du sentier. Cependant le Tribunal de Grande Instance dont le rôle en référé n'est pas de statuer sur le fond (*à qui appartient le sentier*) mais sur l'urgence à démanteler les obstacles ne l'a pas retenu au motif qu'ils étaient en place depuis plusieurs années. La commune a été condamnée à indemniser et aux dépens.

A la demande du Ministère Public j'ai repris le 26 août 2011 deux arrêtés faisant injonction de rétablir la

libre circulation du sentier suivis le 5 septembre 2011 de procès-verbaux transmis au Ministère Public. L'un des propriétaires ayant introduit une requête en annulation de mon arrêté auprès du Tribunal Administratif de Besançon, le Tribunal de Proximité a suspendu le prononcé de ses jugements en attendant la décision du Tribunal Administratif. Nous restons donc dans l'attente de la décision du Tribunal Administratif alors que le dossier est à ce jour toujours à l'instruction.

Le Maire

Rumeurs, rumeurs...

Selon certaines rumeurs, le Maire aurait autorisé l'installation aux Prés du Feux de gens du voyage... La réalité : l'après-midi veille de mon départ en vacances j'ai constaté l'installation de plusieurs caravanes sur les terrains jouxtant le terrain de foot. J'ai pris contact avec la Gendarmerie pour savoir ce qu'il était possible de faire : rien car les terrains appartiennent à des personnes privées et la sécurité publique (*occupation dangereuse du domaine public, entrave à la circulation...*) n'étant manifestement pas en cause une action en référé n'aurait aucune chance d'aboutir. J'ai ensuite rencontré les gens de voyage pour savoir s'ils disposaient d'une autorisation du ou des propriétaires concernés (*ce qui n'était pas le cas*), et connaître leurs intentions (*partir dans une quinzaine de jours avant qu'une éventuelle procédure d'expulsion intentée par les propriétaires n'aboutisse*). A la demande de la Gendarmerie je lui ai communiqué le nom d'un des propriétaires... Après l'affaire a été suivie par les adjoints... et les gens du voyage sont partis.

Le Maire

Rappel

Les dépôts sauvages d'ordures ménagères que nous constatons quotidiennement (auprès des bennes de tri sélectif, dans les rues, dans les propriétés privées, dans les bois et forêt...) est strictement interdit. Les personnes surprises ou identifiées encourent l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe.

REUSSITE AUX EXAMENS

Les élèves ayant passé avec succès un examen (CAP, BEP, Brevet des Collèges ou Baccalauréat) sont invités à s'inscrire en Mairie **avant le 1^{er} décembre prochain** (munis d'une copie de leur diplôme ou du relevé de notes et d'un RIB) pour recevoir le traditionnel « prix aux élèves », correspondant à une récompense de 25,00 €. Cette somme sera attribuée par virement bancaire dans le courant du dernier trimestre à chacun des diplômés.

Compte rendu du conseil municipal du 06 juillet 2012

Avant la période estivale, le conseil municipal s'est réuni une fois le 6 juillet 2012. Durant cette réunion où 10 conseillers municipaux étaient présents autour de Monsieur le Maire, 7 dossiers ont été débattus.

Avis concernant l'ouverture conditionnelle d'une classe à l'école élémentaire : Les Services de l'Education Nationale envisagent la réouverture d'une classe à l'école élémentaire communale à la rentrée prochaine si l'effectif qui y est constaté est supérieur à 54 élèves. Les Conseillers Municipaux doivent émettre un avis formel sur ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à réouverture d'une classe à l'école élémentaire communale dès la rentrée prochaine si les effectifs le permettent.

Convention pour la création d'un service de médecine professionnelle au centre de gestion : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale vient de proposer à ses affiliés d'adhérer à un nouveau service de médecine professionnelle et préventive qu'il compte mettre en œuvre d'ici au 1er janvier 2013. Ce service est destiné à améliorer la prise en charge de la médecine professionnelle et préventive pour les 3 500 agents de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort en achetant des prestations de médecine pour les collectivités et établissements ayant donné mandat. Le Centre de Gestion serait le seul interlocuteur des cabinets médicaux sur ces questions. Il encaisserait les cotisations des adhérents et reverserait à chaque cabinet sa quote-part au titre des prestations réalisées. Il serait en outre responsable de la répartition des effectifs entre les cabinets de médecine sélectionnés.

Ce projet ne pourra toutefois être développé qu'une fois l'appel d'offres réalisé.

Le Maire invite donc le conseil municipal à mandater en ce sens le Centre de la Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Il propose également d'adhérer dès maintenant à ce service pour autant naturellement que le Centre de Gestion soit en mesure de développer son initiative jusqu'à terme. Le conseil municipal accepte d'adhérer à ce nouveau service d'autant plus que la médecine du travail est obligatoire pour les agents territoriaux.

Convention relative à la plantation d'arbres : La Fédération de Chasse du Territoire de Belfort a proposé à la Commune de planter en forêt communale des arbres fruitiers sauvages afin d'améliorer la biodiversité, la qualité des pays-

-sages et d'offrir à faune sauvage une zone de refuge, de nidification et de nourriture. Ces plantations se font selon un cahier des charges défini dans une convention. Le conseil municipal décide de répondre favorablement à cette proposition.

Admission en non valeur :

Monsieur le Comptable de la Trésorerie de Giromagny nous informe qu'il convient de mettre en créance irrécouvrable une facture d'eau au titre de l'année 2011 pour un montant total de 17.00 €. Compte tenu de la situation du créancier, le conseil municipal accepte d'effacer cette créance.

Travaux a la scierie communale

Il est indispensable pour préserver la Scierie Demouge, patrimoine communal, de réaliser divers travaux sur celle-ci dans les mois à venir. Des travaux de restauration de la roue (dents en chêne, lames de scie, ...) sont à entreprendre mais également il est nécessaire de restaurer l'environnement de la scie (busage trop plein étang, plate forme derrière le chenal, murs et planchers autour de la roue, ...). Ces travaux doivent permettre d'une part à la Scierie de continuer à fonctionner mais aussi d'améliorer la sécurité autour de celle-ci ainsi que son accessibilité. Par ailleurs, il est nécessaire aussi de faire réaliser divers panneaux explicatifs autour de l'histoire de la scierie et de son mode de fonctionnement. Le Conseil Municipal est d'accord pour effectuer ces travaux et ces acquisitions énumérés ainsi que pour solliciter éventuellement diverses aides financières pour leur réalisation.

Déclassement d'un chemin rural :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des demandes successives qu'il a enregistrées de la part plus particulièrement du nouveau propriétaire d'une ferme à la Goutte des Forges pour l'entretien du chemin la desservant le chemin rural dit de la Goutte des Forges.

Constatant que :

la commune n'assure plus l'entretien de ce chemin rural depuis plusieurs décennies, des enrobés ont été posés sur une partie de ce chemin par et à l'initiative des propriétaires privés usagers de ce chemin, le chemin a été fermé à la circulation du public depuis de nombreuses années: en effet, une barrière installée au départ du chemin par et à l'initiative des propriétaires privés usagers en interdisait l'accès ; et, la commune ne disposait pas de la clé de cette barrière. Il ne ressort pas des éléments en notre possession et de divers témoignages recueillis que la Commune ait été sollicitée pour ces actions entreprises sur ce chemin. Fort de ces différents constats, le Conseil Municipal considère que ce chemin a perdu son caractère rural. Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Le Conseil Municipal : décide de déclasser ce chemin rural qui, compte tenu des éléments énumérés ci-dessus, est devenu de fait un chem-

-in d'exploitation dont les caractéristiques sont définies par le Code Rural, charge Monsieur le Maire de procéder à la mise à jour du Tableau des chemins ruraux avec l'aide de la Direction Départementale des Territoires.

Rapport sur l'eau 2011 :

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal un exemplaire du rapport sur l'eau. Ce rapport est consultable par tous en Mairie et est également mis en ligne sur le site internet communal (www.lepuix-gy.fr).



Travaux de l'été

Ecole primaire

Réfection de la cour de l'école primaire avec aire de jeux, chemin piétonnier, espace sportif, plantation de végétation (cet automne), cour en enrobé et accès pour personnes handicapées pour une somme de 45.768,00 €.



Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CHEVENEMENT a accordé à la commune une subvention de 10.000 € pour ces aménagements.

Pour la rentrée des classes du 4 septembre, les enseignants, inspectrice académique, parents d'élèves et élèves étaient très satisfaits de cette réalisation

Les effectifs de l'école maternelle

Classe des Petits/Moyens : 24 élèves

19 en Petite Section 5 en Moyenne Section

Nathalie Riquelme

Classe des Moyens / Grands : 21 élèves

10 en Grande Section 11 en Moyenne Section

Sylvie Déchambenoit

Les effectifs de l'école élémentaire.

10 élèves en CP - 10 élèves en CE1

Sylviane Berthomieu et Julie Buon

14 élèves en CE2 -9 élèves en CM1 -

5 élèves en CM2:

Patrick Colin

2 barrières sont mises en place. Une au niveau du réservoir de chauveroches et l'autre sur le chemin des prés le saint près de l'étang de la pêche dans le but de limiter l'accès uniquement aux ayants droits. Pour



les propriétaires des terrains concernés si vous ne connaissez pas le code d'accès, merci de contacter la mairie

Ateliers municipaux

Après plusieurs années d'échanges et d'acquisitions de terrains, la commune a pu réaliser les ateliers municipaux rue de la charrière. Le coût de cette construction s'élève à 350.000€. Pour financer cette réalisation, la commune a effectué un emprunt de 150000€ ; le montant des intérêts est compensé par l'arrêt du paiement des loyers du garage et de l'ancien dispensaire que la commune louait à Territoire Habitat, une subvention de 25.000€ accordée par le Mr le Député Michel ZUMKELLER. Une subvention de 30.000,00 € a été obtenue aussi pour le financement, en 2010, de la part des Services Préfectoraux au titre de la dotation globale d'équipement des communes.



BRULAGE A L'AIR LIBRE :

ATTENTION CHANGEMENT TRES IMPORTANT

Nous attirons toute votre attention sur cet arrêté préfectoral en date du 09 juillet 2012.

ARRETE PREFECTORAL *Confirmant l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts et abrogeant toute décision antérieure contraire y compris les dérogations préfectorales*

VU le code de l'Environnement et en particulier son article L. 541-1 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements modifié par les décrets 2010-146 du 16 février 2010 et 2012-509 du 20 avril 2012,

VU la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts qu'il ne peut y avoir de dérogation à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts dans les périmètres des PPA ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juin 1995 concernant les mesures à prendre contre les incendies de forêts et réglementant l'incinération des végétaux et en particulier son article 7 ;

VU l'arrêté inter préfectoral n° 201133-0006 du 22 juin 2011 définissant le périmètre du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération de Belfort Montbéliard Héricourt Delle et portant sur la constitution de la commission chargée de son élaboration et vu la décision prise lors de la réunion de la commission d'élaboration du PPA du 10 février 2012 de rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture

ARRETE

ARTICLE 1 : Le brûlage à l'air libre des déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales est interdit.

ARTICLE 2 : Le brûlage à l'air libre des déchets verts agricole ; le brûlage des déchets verts issu de la gestion forestière par incinération ou brûlage dirigé d'une partie des végétaux faisant l'objet d'intervention forestière sont interdits.

ARTICLE 3 : La pratique de l'éco-buage est interdite.

Toutes décisions antérieures contraires aux articles de cet arrêté, y compris la

dérogation préfectorale introduite par l'arrêté préfectoral du 13 juin 1995 concernant les mesures à prendre contre les incendies de forêts et réglementant l'incinération des végétaux et en particulier son article 7, sont abrogées.

Rappel : Les déchets végétaux peuvent être déposés dans les bennes vertes mises en place à Giromagny sur le site de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse (vers la Station d'Épuration). Voici les horaires d'ouverture de cette déchetterie verte : de 10h à 17h du 1^{er} octobre au 31 mars et de 9h à 17h30 du 1^{er} avril au 30 septembre.

Par ailleurs, il est aussi nécessaire de rappeler que conformément au Règlement Sanitaire Départemental (article 84 de l'arrêté préfectoral du 28 janvier 1987 mis à jour), le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit.

Gobelets réutilisables pour les manifestations



Depuis avril 2012, le SICTOM de la zone sous vosgienne a signé une convention avec Ecocup pour donner aux organisateurs d'événements une **alternative aux gobelets jetables**.

Le syndicat propose aux événements qui désirent s'inscrire dans une démarche de réduction de leurs déchets, **d'utiliser ses gobelets réutilisables**. Le principe est simple, chaque gobelet est donné en échange d'1€ de caution. A la fin de l'événement, le public peut rendre ou garder le gobelet en souvenir pour le réutiliser chez lui. Ecologiques et durables, ces gobelets en plastique rigide sont recyclés en fin de vie.

Tous les organisateurs d'événements (musicaux, festifs, etc) qui souhaitent utiliser ces gobelets peuvent faire part de leur demande au moins 3 ou 4 semaines à l'avance, pour un minimum de 500 gobelets.

Concernant les événements sportifs, Ecocup met

en place des gobelets non consignés.

Pour tout renseignement sur les modalités de prêt des gobelets, vous pouvez contacter le SICTOM au 03 84 54 33 14 ou envoyer un courriel à asimart.sictom@orange.fr

MISE EN PLACE DE SACS PREPAYES POUR LA COLLECTE DES DECHETS DES MANIFESTATIONS

Le SICTOM vient de nous informer de la mise en place de sacs prépayés pour répondre aux besoins des associations lors des manifestations. En effet, il propose de vendre aux associations des rouleaux de sacs. Ces sacs sont bleus. Un message est inscrit : « Sac homologué par le SICTOM. Dédié à la collecte exceptionnelle des OM ».

Ces sacs seront collectés le jour habituel de passage dans le village. Ils devront être mis à un endroit visible pour l'équipage de collecte.

Ils sont vendus au rouleau : 20 sacs de 110L par rouleau au coût de 80EUR le rouleau. Ce prix comprend le prix du sac, le coût de collecte et traitement des OM.

Une facture sera adressée à l'association pour paiement à la Trésorerie de Giromagny.

Pour plus de renseignements, les associations intéressées doivent s'adresser au SICTOM, 13 bis rue de Giromagny à 90 170 ETUEFFONT aux numéros suivants : 03 84 54 65 47 ou 03 84 54 69 44.

Mail : vruedy@sictom-etueffont.fr

Le nouveau centre socioculturel de La Haute Savoureuse

Les travaux de construction du nouvel espace social culturel et sportif ont commencé.

Depuis mai 2008, le travail de programmation, puis de concertation avec l'architecte choisi, Michel MALCOTTI, a permis d'impliquer les élus et les services de la communauté de communes mais aussi les utilisateurs, le centre socioculturel et la médiathèque, les partenaires tels que le conseil général, le conseil régional, la DRAC, la médiathèque départementale, l'architecte des bâtiments de France, les services de Jeunesse et Sports, la caisse d'allocations familiales afin que ce projet soit le mieux adapté, le plus riche, en bénéficiant des compétences et des expériences de chacun.

C'est un projet ambitieux, structurant pour notre communauté de communes et nécessaire au bon fonctionnement des nombreuses activités sociales, culturelles et sportives de la Haute Savoureuse.

Le dossier terminé, nous nous sommes adressés aux partenaires. Ils ont reconnu la qualité du travail l'évidente nécessité de ce complexe, et, chacun dans leur domaine, ils nous accompagnent financièrement. Le sénateur Jean-Pierre CHEVÈNEMENT a bien voulu « porter » le projet, suivre et appuyer nos demandes. Le bâtiment nouveau entourera le théâtre non pour le

cachez mais pour en faire le cœur du projet. Le théâtre apporte sa plus-value culturelle au nouvel espace conçu pour que les publics et les utilisateurs se rencontrent, échangent et fassent vivre le nouvel ensemble.

Le rez-de-chaussée accueille l'espace jeunes, la salle de sport, les bureaux de l'administration, les salles dédiées à l'accueil des enfants en centres de loisir, la restauration et la cuisine.

Au 1^{er} étage, la médiathèque et les salles d'animation sont reliées par un vaste « bar à toasts », lieu d'échanges conviviaux lors des entractes ou les après spectacles mais aussi plus simplement lieu d'attente pour les parents ou encore lieu d'exposition.

Le parti architectural est simple et sobre. Le principe de construction retenu est mixte : béton et bois. Le système piliers-dalles permet d'envisager de grands espaces et une bonne adaptation du bâtiment aux éventuelles modifications programmatiques. Les façades enveloppes sont prévues en parois verrières. Une double peau en métal déployé protège les façades du soleil l'été et le laisse pénétrer en période hivernale. L'espace intermédiaire de cette double façade crée des terrasses qui protègent des intempéries et prolongent les activités.

Toutes les options ont été prises pour que ce bâtiment soit classé BBC (basse consommation). Le chauffage est de type géothermique et les 22 puits de 100 m de profondeur ont déjà été forés. Ils seront reliés à deux pompes à chaleur. La construction se fera en 4 étapes : d'abord la façade nord en 2012, dévolue aux fonctions techniques. Son achèvement nous permettra de chauffer le théâtre pendant l'hiver puis la façade ouest, restauration et médiathèque, la façade sud et enfin la salle de sport et l'espace jeunes, le long de la rue des casernes. Les travaux devraient durer de 18 à 24 mois.



Les 23 entreprises retenues sont toutes du Territoire de Belfort ou des départements voisins (25/67/68/70/21/71/88)

D'un coût global de 6 487 000 euros, le projet est financé par un emprunt et les fonds propres de la communauté à hauteur de 4 021 000 euros.

2 466 000 euros de subventions ont été obtenus : ETAT (DRAC ; FNADT volet territorial et Massif des Vosges, DETR, jeunesse et sport, ministère de l'intérieur), Conseil Général du Territoire de Belfort, Conseil Régional de Franche Comté (contrat de pays et effiligras), ADEME, Caisse d'Allocations Familiales, Sénateur Jean-Pierre Chevènement.

Jacques Colin



INFORMATION

Renouvellement du label
« Parc naturel régional des Ballons des Vosges »

Portée par les régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté, la nouvelle charte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges a été adoptée par décret du Premier ministre le 2 mai 2012 renouvelant ainsi le label « Parc naturel régional » pour les douze ans à venir (2012/2024).

187 communes situées dans les départements du Haut-Rhin, des Vosges, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort dont la commune de LEPUIX-GY ont été classées pour une durée de douze ans, à compter de la date de publication du décret au journal officiel (4 mai 2012), sous la dénomination « Parc naturel régional des Ballons des Vosges »

> Les nouveaux adhérents

Pour la première fois 32 communautés de communes et deux communautés d'agglomération ont approuvé la charte.

Cinq villes et deux communautés d'agglomération ont adhéré au syndicat mixte du Parc. Si les villes de Lure, Saint-Dié-des-Vosges, Remiremont et Colmar ont renouvelé leur adhésion, celle de Luxeuil-les-Bains, ainsi que les deux communautés d'agglomération de Mulhouse et Belfort ont adhéré pour la première fois.

> Au service du développement local

Si le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est connu pour ses actions en faveur de la biodiversité et des paysages, ses autres missions sont toutes aussi fondamentales. Elles consistent à soutenir l'agriculture de montagne, à œuvrer au développement des circuits-courts, à valoriser les savoir-faire locaux, à faire connaître et reconnaître le territoire, à favoriser les projets d'urbanisme de qualité et de mobilité, à améliorer l'accueil de la grande crête, à accompagner les projets scolaires ou encore à informer et sensibiliser les habitants et les visiteurs.

> Une charte, un projet, une marque

Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet qui vise à assurer durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire. Il travaille aussi avec les autres territoires périphériques, notamment dans le cadre des liens noués avec les villes-portes. La marque « Parc naturel régional » a pour but de promouvoir une image de qualité liée aux efforts de préservation et de mise en valeur des patrimoines naturels et culturels menés sur le territoire par l'ensemble des adhérents.

La France compte 48 Parcs naturels régionaux qui couvrent 14% du territoire français.



Montée de la Haute-Planche

Le Ski Club de la Haute Savoureuse a organisé, samedi 25 août sa **20^{ème} montée de la Haute Planche**. En effet, la première course a eu lieu en 1993.

Pour la 20^{ème} édition, 20 courageux étaient au départ : 8 coureurs à pieds et 12 vététistes.

Comme tous les ans, le départ a lieu à Chauveroche, dans le haut du village et l'arrivée devant le refuge de la Planche des Belles Filles et se déroule sur une distance de 6 kms 200 pour un dénivelé de 450 m sur un parcours balisé.

Le temps était maussade mais pas de pluie. Au sommet, le brouillard s'est dissipé et les concurrents ont pu voir l'arrivée. La remise des prix s'est faite à l'intérieur du refuge de la Haute Planche où les organisateurs avaient prévu une « petite flambée ».

Les résultats pour les coureurs à pied :

1^{er} ROTH Alain en 33'30 ; 2^{ème} PANNIER Edmond en 36'17 ; 3^{ème} GAAG Philippe en 36'18 ; 4^{ème} DEMEUSY Joël en 36'38 ; 5^{ème} MOUREAUX Damien en 37'42 ; 6^{ème} MAR-SOT Gérard en 38'47 ; 7^{ème} MACRI Adrien en 44'24 ; 8^{ème} CHASSIGNET Jacques en 44'49.

Les résultats pour les vététistes :

1^{er} JACQUEMAIN Pascal en 32'36 ; 2^{ème} PREVOT Daniel en 33'37 ; 3^{ème} PREVOT Guillaume en 34'58 ; 4^{ème} ROTH Frédéric ; 5^{ème} COLIN Jean-Luc ; 6^{ème} LAMY Thierry ; 7^{ème} TRAVERS Thomas ; 8^{ème} WIMMER Manon, la seule fille ; 9^{ème} WIMMER Jean-Bernard ; 10^{ème} PREVOT Claude ; 11^{ème} PETIZON Gérard ; 12^{ème} CHASSIGNET Claude.

Avant le palmarès, le président, Hubert Lehmann, fit son petit discours d'accueil et spécifia que pour cette 20^{ème} année, tous les concurrents seront récompensés.

Une petite lampe économique et écologique a été remise à tous les participants ainsi qu'aux bénévoles qui ont participé à cette manifestation. Ensuite, les membres du Ski Club ont proposé de partager les traditionnelles saucisses - spaghetti à la bolognaise aux personnes qui le désiraient.



A l'issue de ces 20 années, quelques records peuvent être mentionnés et salués :

- les performances accomplies par les coureurs à pieds : en 1993 Agnès LEHMANN gravit la montée de la Planche en 38'24 et Alain ROTH, la même année en 28'45.

Ces 2 records ne sont toujours pas battus. Bravo à vous. - en VTT, c'est Amandine CANAL qui détient le record de la montée en 36'23 pour les filles depuis 2011 et pour les garçons, Fabien CANAL en 24'59 depuis 2009.

Les records de participations à cette manifestation sont détenus :

- par Agnès LEHMANN avec 7 montées et Joël DEMEUSY avec 19 montées pour les coureurs à pieds



- ♦ par Sylviane ROMAIN avec 6 montées
- ♦ Claude PETIZON avec 18 montées pour les vététistes.

Le président et tous les membres du ski club remercient vivement tous les coureurs, anciens comme nouveaux, pour leur sportivité et leur grande fidélité ainsi que tous les bénévoles qui participent à la réussite de cette manifestation.

Combiné du 08 septembre 2012

C'est sous un soleil radieux que s'est déroulé cette 22^{ème} édition du combiné des hauts-prés.

43 équipages, composés d'un coureur à pied et d'un vététiste, ont parcouru les parcours de 8 et 16kms tracés dans les sous bois des Fiottes, les hauts-prés, la gonfle et le chénois avec la traversée du village en début de course.

En VTT, Fabien Bragagia, du Team Giromagny, n'a laissé aucune chance à ses adversaires et réalise le meilleur temps en 45'33" devant Jonathan Altmeyer 49'29" et Pascal Pharisien 50'05".

Chez les coureurs à pied, Sylvain Géant s'impose en 38'24"; suivent Thierry Claudel 39'28" et Renaud Romain 41'02".

Au classement par équipe, c'est l'équipage Fabien Bragagia et Alrick Martin qui l'emporte, Alrick ayant délaissé le VTT pour la course à pied.

En préambule à la course adulte, 40 jeunes de 8 à 15 ans ont disputé, soit à pied soit à VTT, "leur combiné" sur un circuit de 1.5 km tracé autour du stade.

Les classements

Seniors: 1 Fabien Bragagia - Alrick Martin (1h28'11") - 2 Pascal Pharisien et Sylvain Géant (1h28'29") - 3 Frédéric Talbi et Hubert Ambs (1h31'31")



Vétérans: 1 Daniel Prevot et Thierry Claudel (1h37'52") - 2 Frédéric et Alain Roth (1h40'31") - 3 Jean-Luc Colin et Michel Desdames (1h44'19")

Mixtes: 1 Benjamin Hosatte et Marie-Noëlle Gally (1h42'42") - 2 Ludovic et Marie-Laure Mazimann (1h45'33") - 3 Guillaume Prévot et Alice Claudel (1h46'10")

Féminines: 1 Delphine Barbieri et Estelle Glattard (2h08'16")

Rappel des manifestations à venir

SEPTEMBRE

JE 27 Concours de belote interne Club de l'Amitié

OCTOBRE

JE 04 Festival du conte Bibliothèque

SA 06 Loto du Foot F.C.G.L.

JE 11 Concours de belote interne Club de l'Amitié

ME 17 Repas cochonnailles * Club de l'Amitié

ME 31 Activités normales Club de l'Amitié

NOVEMBRE

DI 11 Cérémonie anniversaire de l'armistice de la guerre 1914 - 1918

DI 11 Assemblée Générale Anciens combattants

JE 15 Loto interne Club de l'Amitié

SA 17 Braderie * Secours Catholique

SA 24 Assemblée Générale du tennis Raquette Môtieuse

DI 25 Repas : choucroute * Club de l'Amitié

DECEMBRE

SA 1 Repas des anciens Paroisse et municipalité

JE 6 Marché de Noël interne et Jeanbonnmes Club de l'Amitié

SA 8 Saint Nicolas Clique

ME 12 Repas de Noël du club* Club de l'Amitié

SA 22 Vente de fromage En route les petits Môtieux

LU 31 Nouvel An * Lepuix Gym

LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE

Durant le mois de septembre, il est à noter 2 manifestations organisées dans notre département pour aider à financer la lutte contre la mucoviscidose. La mucoviscidose est une maladie génétique qui touche les voies respiratoires et le système digestif. En France, un nouveau-né sur 4200 est touché par la mucoviscidose. En effet, cette maladie génétique est assez fréquente. Ainsi 2 millions de personnes sont porteuses du gène et peuvent le transmettre à leur enfant. Environ 200 enfants naissent chaque année en France avec la mucoviscidose.

Grâce à l'amélioration des traitements, les malades et leurs familles peuvent aujourd'hui s'autoriser à élaborer des projets de vie : suivre des études, exercer un métier, former un couple, fonder une famille, voyager...

Cependant, la mucoviscidose est toujours présente et à l'origine de bien des difficultés. S'insérer dans la vie quand on souffre d'une maladie chronique reste un parcours semé d'embûches.

Le Gala de l'Espoir : le 22 septembre 2012

C'est un concert donné au profit de la lutte contre la mucoviscidose à la Maison du Peuple à BELFORT, le samedi 22 septembre à partir de 20 h 30.

Les Virades de l'espoir : le 30 septembre 2012

Les Virades de l'espoir sont les manifestations phare de l'association « Vaincre la Mucoviscidose ».

Donner son souffle pour ceux qui en manquent : tel est le credo de cette journée de fête, de sport et de solidarité organisée afin de collecter des fonds pour la lutte contre la mucoviscidose.

Rendez vous le dimanche 30 septembre de 9 h 00 à 18 h 00 au Centre Benoît Frachon à BELFORT.

VIRADE DE L'ESPOIR

Pour Vaincre La MUCOVISCIDOSE



JE DONNE MON SOUFFLE A CEUX QUI EN MANQUENT !

DIMANCHE 30 SEPT

DE 9H00 A 18H00

**CENTRE BENOÎT FRACHON
BELFORT**

Au programme : spectacles et démonstrations sportives, agility, concerts, animations et jeux pour petits et grands, divers stands, buvette et restauration sur place...etc



Merci aux communes de : Beaucourt, Bourgnone, Bourg Sous Chatelet, Chavannes les Grands, Chateaux Les Forges, Cravanche, Dorans, Botans, Eloie, Evette Salbert, Grosmaigny, Sévenans, Trévenans...liste non exhaustive

Concert au profit de la lutte contre la mucoviscidose

Gala de l'Espoir
un a leçon de vous...
13 Saison !

**Maison du Peuple
BELFORT**

**Samedi 22 Septembre
à 20H30**

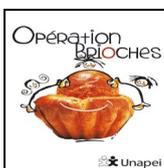
VAINCRA LA MUCOVISCIDOSE

ENTREE 10 €, gratuite pour les enfants de moins de 12 ans - Billetterie sur place à partir de 19h45 ou réservation à PROJET 50, avenue Jean Jaures à Belfort - Tel : 03 84 28 79 65 ou renseignements sur 05 54 10 58 55

Le gala de l'Espoir est soutenu par :

PHI POH (Auteur compositeur interprète style Rap)
MARIE MALLARD (Chanteuse style variétés)
ELENA DE VANGELIS (Auteur, compositeur interprète style variétés françaises)
JOHNNY LEGEND (Sous le surnom Hallyday)
2^e Partie MUSIQUES LIVE
PASCAL KARTIER (Auteur compositeur interprète imitateur style variétés)
ERIC BAUER (Pianiste de talent et son groupe PCF - variétés Françaises)

Logos of sponsors: adeo, DEYA, ARCARA, PAROLE, VALDOIE, PHOTOZUM, BELFORT, LE PRAYS, la Gazette.fr



Adpei 90
6 bis, rue de Madagascar
BP 40375
90007 BELFORT CEDEX

42^{ème} OPERATION BRIOCHES

du Mercredi 10 au samedi 13 OCTOBRE 2012

QU'EST CE QUE L'OPERATION BRIOCHES ?

L'Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales du Territoire de Belfort propose à chaque famille, à chaque foyer du Département, une ou plusieurs brioches. En contrepartie, les personnes remettent un don minimum de 4,50 € par brioche.

POURQUOI CETTE OPERATION ?

Tout d'abord recueillir des fonds destinés à la couverture, partielle ou totale, des moyens nécessaires à la construction, l'amélioration, et l'aménagement de nos structures dans le Département.

Ensuite, sensibiliser l'opinion publique sur l'existence et les problèmes de la personne handicapée mentale.

Enfin, rappeler par notre présence visible et active que tout handicapé est **une personne digne, méritant respect et considération**, ayant droit à l'accès total dans tous les domaines, et que **le handicap est l'affaire de tous**.

L'OBJECTIF 2012

Cette année, les fonds collectés seront dédiés au développement des Établissements et Services gérés par l'Association.

APPEL A BENEVOLES :

Pour réaliser cette opération, il nous faut encore trouver de nombreuses personnes qui acceptent d'offrir quelques heures de leur temps pour collecter dans leur quartier. Les personnes disposées à nous aider sont invitées à s'adresser au siège de notre Association.

@ contact@adapei90.fr

tel 03 84 28 20 81

☎ 03 84 28 66 39